

## QUATRIÈME SERMON SUR LE JEÛNE DE PENTECÔTE

1. La fête d'aujourd'hui, bien-aimés, fête consacrée par la descente du saint Esprit, est suivie, comme vous le savez, d'un jeûne solennel; ce jeûne, dont la salutaire institution vise à guérir les corps et les âmes, il nous faut l'observer en nous y adonnant de tout coeur. Les apôtres, en effet viennent d'être remplis de la force qui leur avait été promise et l'Esprit de vérité est entré dans leurs coeur~ : Les apôtres, en effet, viennent d'être remplis de la force qui leur avait été promise et l'Esprit de vérité est entré dans leurs cœurs : ne doutons pas que, parmi tous les mystères de la doctrine céleste, ils n'aient dès le début tiré de l'enseignement du Consolateur cette discipline de l'abstinence spirituelle; grâce à elle, les âmes, sanctifiées par le jeûne seraient rendues plus optes à recevoir les charismes qui devaient leur être conférés. Certes, la protection d'un secours tout-puissant assistait les disciples du Christ et dans le saint Esprit présent, toute la divinité du Père et du Fils veillait sur les princes de l'Église naissante. Mais, contre les assauts pressants des persécuteurs, contre les cris menaçants des impies, ce n'était ni par la vigueur du corps, ni par le rassasiement de la chair qu'il fallait combattre; car ce qui réjouit l'homme extérieur est justement ce qui corrompt le plus l'homme intérieur et l'âme raisonnable se purifie d'autant plus qu'est davantage maîtrisée la chair, son associée.

2. Aussi ces docteurs, qui ont instruit tous les fils de l'Église par leurs exemples et leurs traditions, ont commencé par de saints jeûnes leur apprentissage de la discipline chrétienne : de la sorte, ayant à faire la guerre aux esprits du mal, ils ont saisi les armes de l'abstinence afin d'anéantir par leur moyen les séductions des vices. Nos adversaires invisibles, en effet, et nos ennemis incorporels seront sans force contre nous si nous ne sommes pas immergés dans les désirs charnels. L'appétit de nuire est offertes, continuel chez le tentateur; mais celui-ci sera désarmé et impuissant s'il ne trouve en nous rien avec quoi combattre contre nous. Qui donc, revêtu de cette chair fragile et placé dans ce corps de mort, serait déjà, même après de nombreux et solides progrès, si assuré de sa stabilité qu'il se croie à l'abri de tout danger de séduction ? La grâce divine, il est vrai, donne quotidiennement la victoire à ses saints, mais sans leur ôter la matière du combat; car cela même est encore une marque de la miséricorde de celui qui les protège, lui qui a voulu quo notre nature inconstante eût toujours quelque chose à vaincre, afin qu'elle ne s'enorgueillît point d'avoir gagné la bataille.

3. Donc, après les jours passés en une saint liesse en l'honneur du Seigneur, qui ressuscite des morts, puis monte aux cieus, et après la réception du don du saint Esprit, il a été aussi salutaire que nécessaire d'instituer l'usage d'un jeûne; ainsi la rigueur d'une religieuse privation amenderait tout ce que la liberté, dans sa négligence, et la licence, dans ses excès, se seraient d'aventure permis au milieu des réjouissances de la fête; une telle privation doit en outre être observée avec un zèle encore plus grand si l'on veut que demeurent en nous les dons divinement conférés à l'Église en ce jour. Car, devenus les temples de l'Esprit saint et arrosés plus abondamment que jamais du fleuve des eaux divines, nous ne devons nous laisser vaincre par aucune convoitise ni posséder par aucun vice, afin que la demeure de la vertu ne soit souillée d'aucune impureté.

4. C'est ce que nous pouvons tous obtenir, en vérité, sous la conduite et avec l'aide du Seigneur, si, nous purifiant par le jeûne et nous montrant généreux dans l'exercice de la miséricorde, nous nous efforçons de nous libérer des souillures de nos péchés et d'être féconds en fruits de charité. En effet, tout ce qui est dépensé pour la nourriture des pauvres, pour le soin des malades, pour le rachat des captifs et pour toute oeuvre de miséricorde, tout cela n'est pas une perte, mais un gain; jamais ce qu'aura prodigué la bonté inspirée par la foi ne pourra périr auprès de Dieu, car tout ce qu'elle donne est un trésor qu'elle cache pour sa propre récompense. «Bienheureux, en effet, les miséricordieux, car Dieu leur fera miséricorde»; et nul souvenir ne restera des péchés là où se présentera le témoignage de la bonté.

Nous jeûnerons donc mercredi et vendredi; et samedi, nous célébrerons les veilles auprès du bienheureux apôtre Pierre, ayant confiance que, grâce à ses prières, nous serons délivrés aussi bien des ennemis spirituels que des adversaires corporels. Par notre Seigneur Jésus Christ, qui avec le Père et l'Esprit saint vit et règne dans les siècles des siècles. Amen.